

Paris, le 16 janvier 2020.

Attaque ciblée contre la politique des génériques et la pharmacie

La conséquence de l'article 66 de la LFSS 2019 ne s'est pas faite attendre, PFIZER et SERVIER ont décidé unilatéralement d'aligner les prix de leurs princeps sur ceux des génériques.

Cette initiative a un impact direct sur le marché du médicament en cassant le droit de la concurrence et en mettant en place une pratique constitutive d'un monopole.

Après avoir demandé aux pharmacies d'officine de substituer à plus de 80%, pour générer des milliards d'euros d'économies à l'Assurance Maladie, quelle place pour la substitution demain instaurée depuis 1999 ? Et quel rôle pour le pharmacien dans cette politique anéantie ?

De surcroît, c'est une prise d'otage des patients et cela renforce les détracteurs des médicaments génériques sur leurs nocuités. Dans ces conditions, le syndicat des groupements, **Federgy** demande que la prescription en DCI soit renforcée voir généralisée.

Le Président de **Federgy**, Alain Grollaud, déplore la décision de ces laboratoires et affirme que : « *c'est une double perte à la fois pour les pharmaciens et pour l'assurance maladie compte tenu que les pharmaciens ne pourront plus être acteurs de la substitution à l'avenir* ».

**Federgy est le syndicat des groupements et des enseignes de pharmacie, il représente 8 groupements de pharmacie soit 1 pharmacie sur 3 : Alphega, Apsara, Ceido, Evolupharm, Giropharm, Objectif Pharma, Optipharm et Pharmavie.*